



## SOLIDARITÉS SOCIALES

### « Petits pas, Grands pas » : participez à l'enquête sur la Protection maternelle et infantile (PMI)

Le Conseil départemental lance « Petits pas, Grands pas » dans le Gard. Cette démarche a pour but de mieux faire connaître la Protection maternelle et infantile (PMI) aux Gardoises et aux Gardois, de questionner les pratiques actuelles et de former les agents de la PMI, dans un objectif d'amélioration continue de ce service public de proximité. Un questionnaire est accessible en ligne ou dans les Centres médico-sociaux de tout le département.

Publié le 17/06/2026 -- Temps de lecture: 10 minutes



Connaissez-vous la PMI ? La Protection maternelle et infantile (PMI) est un service public de proximité porté par le Conseil départemental. La mission de ce service gratuit et universel consiste à accompagner chaque Gardoise et chaque Gardois de ses premiers jours à ses 6 ans, les femmes enceintes et tous les parents qui en ont besoin. Grâce à des sage-femmes/maïeuticiens, des puéricultrices/puériculteurs, des éducatrices/éducateurs et des médecins, le Conseil départemental agit pour réduire les inégalités de santé sur le territoire et prévenir les risques.

## La Prévention au cœur de l'action du Conseil départemental

**Maryse Giannaccini, Vice-présidente du Conseil départemental déléguée à la Protection de l'enfance, à la Petite enfance et au soutien à la parentalité**, représentait la Présidente, Françoise Laurent-Perrigot, le mardi 16 juin lors du lancement de la démarche « Petits pas, Grands pas » au Palais des congrès H2 de Nîmes.

**« Il faut aller vers les familles pour améliorer la prévention et éviter des situations à risques plus tard »,** a-t-elle déclaré. **« Face aux besoins croissants des Gardoises et des Gardois, nous devons continuer à renforcer la prévention, soutenir les professionnels et assurer un accès égal pour toutes les familles. »**

Menée aux côtés de l'agence Kalia qui a déjà collaboré avec une quarantaine de départements, la démarche comprend des temps de travail en commun, animés par les résultats de 3 enquêtes menées auprès des professionnels de la PMI, auprès des partenaires du Conseil départemental (Education nationale, Centre hospitalier, etc.) et auprès du grand public.

***[Cliquez sur le bouton pour répondre à l'enquête](#)***

Cette enquête est ouverte. N'hésitez plus : votre avis compte !



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*